

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le 31 octobre 2023

ID : 014-211401815-20231016-DELIB20231011-DE

Exécutoire le 31 octobre 2023



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 21 Votants : 24	Séance du 16 octobre 2023
Date de la convocation : 10 octobre 2023	
Delib20231011	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

Mme Claude FRÉMIN à M. Mustapha MZARI-ROSSI
Mme Anne-Marie ARANDA à Mme Pascale BOURSIN
M. Valéry DELAGE à M. Jean-Marie GUILLEMIN.

Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

M. Laurent EUDE, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le 31 octobre 2023

ID : 014-211401815-20231016-DELIB20231011-DE



Exécutoire le 31 octobre 2023

Delib20231011

OBJET : Remboursement de vêtements à une famille suite à un dommage causé lors des travaux de rénovation de l'école de la Vallée

Lors des travaux de rénovation de l'école de la Vallée, un enfant a malencontreusement abimé un manteau et un pull sur de l'enduit fraîchement réalisé mais non signalé. Ses parents demandent le remboursement des vêtements endommagés.

Monsieur le Maire propose le remboursement des vêtements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide du remboursement des vêtements de l'enfant de Madame Victoria LECARPENTIER suite à un dommage causé lors des travaux de rénovation de l'école de la Vallée, pour un montant de 320 euros TTC, conformément à la facture qui a été établie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 19 octobre 2023

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN